

PLAN STRATÉGIQUE 2018-2021

Enjeu 1

Le développement économique responsable des régions

Orientation 1 : Soutenir les investissements

- 1.1** Favoriser un environnement d'affaires attrayant pour les entreprises
- ▶ Montant des investissements potentiels
 - » Cible annuelle : 5 G\$
 - ▶ Taux de réduction du volume des formalités administratives pour les entreprises
 - » Année de référence : 2004-2005
 - » Cible annuelle¹ : -2 %
 - » Cible cumulée : -6 %
- 1.2.** Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux
- ▶ Nombre de projets accompagnés (promoteurs ou acteurs locaux)
 - » Cibles : 40 (2018-2019)
45 (2019-2020)
50 (2020-2021)

Orientation 2 : Contribuer à l'acceptabilité sociale

- 2.1.** Favoriser, pour les projets accompagnés, la mise en place de comités de suivi anticipant l'obligation légale
- ▶ Nombre de comités de suivi
 - » Cible annuelle : 3
 - » Cible cumulée : 9
- 2.2** Diffuser de l'information sur les projets majeurs
- ▶ Nombre de documents synthèses diffusés
 - » Valeur de référence : 3
 - » Cible annuelle : 4
 - » Cible cumulée : 15

Orientation 3 : Améliorer la qualité des milieux de vie régionaux

- 3.1** Restaurer les sites miniers abandonnés
- ▶ Taux de réduction du passif environnemental
 - » Passif initial : 853,5 M \$
 - » Cibles² : -40,4 % (2018-2019)
-53,7 % (2019-2020)
-69,3 % (2020-2021)
- 3.2** Faire état des puits d'hydrocarbures abandonnés recensés
- ▶ État de situation par puits au 31 mars de l'exercice précédent
 - » Cible annuelle : Diffusion au 30 juin

Mission

Assurer la gestion et soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable

Vision

Le développement économique responsable au cœur de notre action

Enjeu 2

La performance organisationnelle

Orientation 4 : Miser sur l'engagement du personnel

- 4.1** Offrir un milieu de travail mobilisant
- ▶ Taux de satisfaction à l'égard du climat de travail
 - » Valeur de référence : 79 %
 - » Cibles : 80 % (2018-2019); 81 % (2020-2021)

Orientation 5 : Accroître notre performance

- 5.1** Instaurer une culture de l'amélioration et de la révision continues
- ▶ Taux d'atteinte des cibles d'optimisation
 - » Cible annuelle : 70 %
- 5.2** Calculer le coût de revient par produit ou par service tarifé
- ▶ Nombre d'activités pour lesquelles le coût de revient est calculé
 - » Valeur de référence : 2
 - » Cibles : 3 (2018-2019)
3 (2019-2020)
4 (2020-2021)
 - » Cible cumulée : 12

Orientation 6 : Améliorer la qualité des services

- 6.1** Renforcer le service à la clientèle
- ▶ Mise en place du nouveau modèle d'affaires
 - » Cible : 1^{er} avril 2019
- 6.2** Mesurer la satisfaction de la clientèle
- ▶ Taux de satisfaction de l'accompagnement
 - » Cibles : 70 % (2018-2019); 75 % (2020-2021)
 - ▶ Taux de satisfaction de l'information et des outils
 - » Cibles : 70 % (2018-2019); 75 % (2020-2021)

¹ Les résultats en matière d'allègement réglementaire portent sur l'exercice financier qui précède.

² La cible gouvernementale est une réduction de 80 % d'ici à 2022.